

CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE

TYPE DE PROJETS SOUTENUS

Le Corps Européen de Solidarité (CES) soutient les projets suivants :

Volontariat :

Le volontariat permet aux jeunes de participer aux missions quotidiennes d'organisations pour 2 à 12 mois (dans certains cas à partir de 2 semaines) dans un autre pays.

Les groupes de volontaires sont des groupes de 10 à 40 jeunes d'au moins deux pays effectuant des missions de volontariat sur une période plus courte (entre 2 semaines et 2 mois).

→ **L'aide financière UE** couvre les frais de voyage (en grande partie), le logement, la nourriture, de l'argent de poche et les frais organisationnels du projet.

*Si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour ces projets, vous devez remplir le formulaire **ESC11** pour le volontariat.*

Stages et emplois :

Les stages correspondent à une pratique professionnelle à plein temps et durent entre 2 et 6 mois (renouvelables une fois) dans l'organisation responsable du stage à l'étranger ou dans le pays de résidence du participant.

Les emplois sont à plein temps et durent entre 3 et 12 mois à l'étranger ou dans le pays de résidence du participant. Ils sont rémunérés par l'organisation qui emploie le participant.

→ **L'aide financière UE** couvre les frais de voyage (en grande partie), une aide à l'installation à l'étranger.

*Si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour ces projets, vous devez remplir le formulaire **ESC21** (une demande de dépôt de formulaire uniquement une fois par an).*

Projets de solidarité :

Le projets de solidarité sont lancés, développés et mis en œuvre par au moins cinq jeunes de 18 à 30 ans souhaitant opérer un changement positif dans leur communauté locale ayant une réelle valeur ajoutée européenne pour une période de 2 à 12 mois.

→ **L'aide financière UE** maximale est de 500€ par mois, un forfait coaching (selon besoins).

*Si vous souhaitez déposer une demande de subvention pour ces projets, vous devez remplir le formulaire **ESC31**.*